



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

### NOTE DE SYNTHÈSE 2016-11-086 TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX ANNÉE 2017

Il est proposé de réviser les tarifs publics municipaux en appliquant l'indice le plus approprié en fonction de la nature des prestations.

En janvier 2016, l'INSEE a remis à jour l'ensemble de ses indices pour s'harmoniser avec la nomenclature européenne. L'année de référence en base 100 est désormais l'année 2015. Il est proposé d'établir les tarifs publics municipaux en appliquant l'indice le plus approprié dans cette nouvelle nomenclature en fonction de la nature des prestations et en prenant l'évolution sur douze mois.

1. Cantine : Indice des prix à la consommation - Nomenclature 1112 -. Cet indice s'appliquera aux tarifs de la restauration (scolaire, self) du centre de loisirs avec restauration et à Bouge Ta Ville avec restauration.
2. Activités de services récréatifs et sportifs – Fréquentation - Nomenclature 09411. Cet indice s'appliquera aux tarifs des garderies, des études, du conservatoire, de la ludothèque et Bouge Ta Ville 1/2 journée sans repas.
3. Frais administratifs - Nomenclature 1270. Cet indice s'appliquera aux permissions de voirie, aux occupations du domaine public, aux locations de salle, aux insertions publicitaires et aux prestations de service (photocopies).

Selon l'INSEE, l'indice du coût annuel sur les 12 derniers mois (de juillet de juillet) des cantines a augmenté de 2.30 %, celui des activités de services récréatifs et sportifs de 1.50 % et celui pour tous les autres services administratifs de 0 %.

Il est précisé que les tranches de quotients restent inchangées par rapport à l'année 2016 et que les tarifs peuvent faire l'objet d'arrondis.

Par ailleurs, un nouveau tarif a été instauré pour la location de la salle des Foulons.

Le principe de gratuité pour les associations villebonnaises est maintenu. Concernant les demandes des syndicats de copropriété, trois gratuits par année sont accordés. Pour les particuliers et les sociétés, le tarif horaire ou journalier sera appliqué.

Concernant le conservatoire, afin de favoriser l'apprentissage de la musique dès le plus jeune âge, le tarif proposé pour le Jardin d'éveil musical sera le même que celui des ateliers musicaux.

Enfin, concernant les spectacles du Centre Culturel Jacques Brel, une augmentation de 1€ (qui correspond aux frais de traitement d'un nouveau système de billetterie en ligne) sera appliquée sur le prix des places.



## TARIFS MUNICIPAUX SANS QUOTIENT FAMILIAL

### Administration Générale

<b>Livre «Villebon sur Yvette, notre histoire »</b>	Simple : 13,00 €	Numéroté: 17,00 €	
<b>Photocopies</b>	A4 : 0,25 €	A3 : 0,50 €	Couleur : 1,20 €
<b>DVD «Contes et Légendes de Villebon sur Yvette»</b>	5,10 €		
<b>Photographie numérique (format.jpg) issue de la photothèque de la Ville</b>	1,00 €		
<b>Location Salle des Foulons *</b>	A l'heure : 25 €	A la journée : 150 €	
<b>Caution location Salle des Foulons</b>	50 €		

\* Le principe de gratuité pour les associations villebonnaises est maintenu. Concernant les demandes des syndicats de copropriété, trois gratuités par année sont accordées. Pour les particuliers et les sociétés, le tarif horaire ou journalier sera appliqué.

### A) Voirie – redevances de droits de voirie et de stationnement

<b>Permissions de voirie pour les prestations suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'un bateau (ou entrée charretière) d'accès à une propriété privée ou un garage</li><li>• Pose de canalisations et autres réseaux souterrains</li><li>• Pose d'une gargouille sous le trottoir Eaux pluviales</li><li>• Installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol</li></ul>	Tarif unique par prestation  19,50 €
<b>Permis de stationnement pour les prestations suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Installation d'échafaudage ou de palissade sur le domaine public au droit de la propriété, pour ravalement de façade (durée maximum de 15 jours à renouveler)</li><li>• Installation d'échafaudage ou de palissade sur le domaine public au droit de la propriété, pour la réfection d'une toiture (durée maximum de 15 jours à renouveler)</li><li>• Pose de benne à gravats sur le trottoir et/ou sur la chaussée (durée maximum de 5 jours à renouveler)</li><li>• Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...) (durée maximum de 5 jours à renouveler)</li></ul>	Tarif unique par prestation  19,50 €
<b>Redevance d'occupation marché communal</b>	2,20 € le mètre linéaire



## Culture

### B) Centre Culturel Jacques Brel

#### SPECTACLES

<b>Grands spectacles</b>	Plein tarif	26 €
	Tarif réduit	17 €
<b>Petits spectacles</b>	Plein tarif	17 €
	Tarif réduit	9 €

Dans certains cas, un tarif unique est appliqué : 9,00 €

#### CINEMA

<b>Tarif normal</b>	5 €
<b>Demi-tarif</b>	3 €

#### LOCATION SALLE JACQUES BREL

<b>Location supérieure à 4 H</b>	Du lundi au jeudi	2 000 €
	Du vendredi au dimanche	2 400 €
<b>Location inférieure à 4 H</b>	Du lundi au jeudi	1 000 €
	Du vendredi au dimanche	1 220 €
<b>Personnel supplémentaire</b>	Taux horaire	40 €
<b>Location du hall d'entrée</b>	Redevance journalière	115 €
<b>Caution</b>		300 €

### C) Médiathèque

<b>Livres et périodiques, CD, DVD :</b>	Villebonnais: GRATUIT	Non Villebonnais : 29,00€	
<b>Photocopies</b>	A4 : 0,25 €	A3 : 0,50 €	Couleur : 1,20 €

<b>Remplacement de cartes</b>	
<b>Jeunes</b>	3,00 €
<b>Adultes</b>	5,00 €



## Sports

### A) Redevances des installations sportives

Terrain honneur de football + 2 vestiaires (l'heure)	124 €
Terrain synthétique de football + 2 vestiaires (l'heure)	80 €
Mur d'escalade + 2 vestiaires (l'heure)	60 €
Gymnase + 2 vestiaires (l'heure)	60 €
Salle spécifique + 2 vestiaires (l'heure)	60 €
Petit terrain en schiste + 2 vestiaires (l'heure)	40 €
Foyer des sportifs (l'heure)	30 €
Salle de réunion (l'heure)	20 €
Forfait annuel terrain synthétique (2 h hebdomadaires)	1 170 €
2 vestiaires supplémentaires (l'heure)	20 €
Supplément pour éclairage public (l'heure)	20 €
Ticket mini-golf (la partie)	4 €
Tennis 1 court/heure	20 €

1 gratuité par association sportive Villebonnaise pour l'organisation d'une manifestation au profit d'un tiers (comité, ligue...) puis pour les suivantes (exprimé en pourcentage du prix public) :

Seconde demande	50%
Troisième demande	75%
Au-delà	100%

### B) Chalet de Villiers location 24 heures

Particuliers Villebonnais	410 €
Personnel communal (Vendredi, Samedi, Dimanche & jours fériés)	234 €
Personnel communal (Mardi, Mercredi, Jeudi)	195 €
Entreprise Villebonnaise	710 €
Caution	360 €



## Communication

### A) Tarifs des insertions publicitaires dans le magazine municipal « Vivre à Villebon »

REFERENCE	FORMATS MODIFIÉS	TARIF T.T.C.
Module 1	L 90,5 mm x H 37,5 mm	94 €
Module 2	L 90,5 mm x H 80 mm	189 €
Module 3	L 187 mm x H 120 mm	475 €
3ème de couverture	L 210 mm x H 270 mm	1 298 €
4ème de couverture	L 210 mm x H 270 mm	1 357 €
Modification ultérieure		48 €

Ces tarifs comprennent la création de la première maquette. Tout contrat retourné en Mairie de Villebon-sur-Yvette, dûment revêtu de la signature de l'annonceur devra être honoré jusqu'à son terme. Toute annulation sera considérée comme une rupture de contrat et donnera lieu à facturation jusqu'au terme de celui-ci.

### B) Tarifs des insertions publicitaires dans le guide municipal

REFERENCE	FORMATS	IMPRESSION EN QUADRI	TARIF T.T.C.
GA	5,8 cm x 12,5 cm - 1/3 de page	4 couleurs	232 €
GB	9 cm x 12,5 cm - 1/2 de page	4 couleurs	354 €
GC	18,35 cm x 12,5 cm - 1 page	4 couleurs	490 €
GD	21x15 cm 3ème de couverture	4 couleurs	897 €
GE	21x15 cm 4ème de couverture	4 couleurs	1 085 €

Ces tarifs comprennent la création de la maquette.

Tout contrat retourné en Mairie de Villebon-sur-Yvette, dûment revêtu de la signature de l'annonceur devra être honoré. Toute annulation sera considérée comme une rupture de contrat et donnera lieu à facturation.



## TARIFS MUNICIPAUX AVEC QUOTIENT FAMILIAL

### Scolaire – périscolaire\*

QF	Restauration scolaire, Cantine	Centre de Loisirs après-midi avec restauration	Bouge Ta Ville, Centre de Loisirs, journée complète avec restauration	Bouge Ta Ville, Centre de Loisirs demi-journée sans restauration	Participation sorties et séjours Bouge Ta Ville
Z	C.C.A.S.	C.C.A.S.	C.C.A.S.	C.C.A.S.	C.C.A.S.
A	1,25 €	2,70 €	3,45 €	1,35 €	10%
B	1,50 €	3,65 €	4,30 €	1,75 €	15%
C	1,85 €	4,15 €	5,20 €	2,10 €	20%
D	2,25 €	4,80 €	6,10 €	2,35 €	25%
E	2,75 €	5,75 €	7,25 €	2,60 €	30%
F	3,15 €	6,35 €	7,95 €	2,90 €	35%
G	3,60 €	7,25 €	8,80 €	3,15 €	40%
H	4,15 €	7,85 €	9,75 €	3,35 €	45%
I	4,50 €	8,80 €	10,65 €	3,65 €	50%
J	5,00 €	9,35 €	11,35 €	3,90 €	55%
K	5,40 €	9,90 €	12,15 €	4,10 €	60%
L	5,90 €	10,40 €	12,95 €	4,25 €	65%
M	6,25 €	11,40 €	13,70 €	4,50 €	70%
N	6,80 €	11,95 €	14,55 €	4,65 €	75%
X	7,25 €	12,60 €	15,20 €	4,80 €	100%

**Tarif PAI : 1,75 €**

Pour l'ensemble de ces prestations, la réserve est obligatoire. Les tarifs sont majorés de 50% en cas de non-respect des délais de réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais, sera facturée.

Pour les enfants étant dans l'impossibilité de prendre leur repas au Centre de Loisirs ou à Bouge ta ville, le prix de la restauration sera déduit du tarif de la prestation.

Le Centre de Loisirs pourra exceptionnellement organiser des animations (veillées, nuitées et petit déjeuner) dans l'enceinte du Centre Sportif Saint Exupéry. Cette activité sera facturée en complément de la journée du Centre de Loisirs et à hauteur de 50 % du prix de journée.

Pour le personnel communal, le prix de la restauration est facturé à hauteur du quotient E, soit 2,75 €.

Pour les commensaux prenant leur repas au sein des restaurants municipaux, le prix de la restauration est facturé à hauteur du quotient I, soit 4,50 €



***Frais de scolarité : participations de la Commune***

<b>Elèves du 1<sup>er</sup> degré</b>	597 €
<b>Enseignements spécialisés</b>	999 €

Le principe de réciprocité sera mis en place avec les communes de Palaiseau et celles qui pratiqueraient des tarifs différents.

**Garderie**

<b>QF</b>	<b>Garderie du matin à l'unité</b>	<b>Garderie du soir à l'unité</b>
<b>A</b>	0,75 €	1,35 €
<b>B</b>	0,80 €	1,40 €
<b>C</b>	0,85 €	1,45 €
<b>D</b>	0,90 €	1,50 €
<b>E</b>	0,95 €	1,55 €
<b>F</b>	1,00 €	1,60 €
<b>G</b>	1,05 €	1,65 €
<b>H</b>	1,10 €	1,75 €
<b>I</b>	1,15 €	1,80 €
<b>J</b>	1,20 €	1,90 €
<b>K</b>	1,25 €	1,95 €
<b>L</b>	1,30 €	2,00 €
<b>M</b>	1,35 €	2,05 €
<b>N</b>	1,40 €	2,10 €
<b>X</b>	1,55 €	2,15 €

Pour les garderies, la réservation est obligatoire.

Les tarifs sont majorés de 50% en cas de non-respect des délais de réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais, sera facturée.



## Etudes dirigées et études garderie

QF	Etudes dirigées 3 soirs fixes	Etudes dirigées 4 soirs	Etudes Garderie 3 soirs fixes	Etudes Garderie 4 soirs
Z	CCAS	CCAS	CCAS	CCAS
A	28,30 €	38,80 €	51,00 €	62,00 €
B	34,00 €	45,30 €	56,60 €	67,90 €
C	39,70 €	51,00 €	62,20 €	73,60 €
D	45,30 €	56,60 €	67,90 €	79,40 €
E	51,00 €	62,20 €	73,60 €	84,90 €
F	56,60 €	67,90 €	79,30 €	90,10 €
G	62,20 €	73,60 €	84,90 €	96,20 €
H	67,90 €	79,30 €	90,50 €	101,90 €
I	73,60 €	84,90 €	96,20 €	107,60 €
J	79,30 €	90,50 €	101,90 €	113,20 €
K	85,50 €	96,20 €	107,60 €	118,90 €
L	90,50 €	101,90 €	113,20 €	124,50 €
M	96,20 €	107,60 €	118,90 €	130,10 €
N	101,90 €	113,20 €	124,50 €	133,00 €
X	107,60 €	118,90 €	130,20 €	141,50 €

### *Forfait dépannage*

**2 périodes de 4 jours consécutifs maximum par trimestre. Pas d'application de quotient familial.**

<b>4 jours</b>	Etudes	9,15 €	Etudes / garderie	13,60 €
<b>8 jours</b>	Etudes	18,30 €	Etudes / garderie	27,20 €





## Conservatoire ERIK SATIE

QF	Cours avec instrument	Solfège uniquement	Ateliers musicaux
	Solfège et ateliers musicaux		uniquement et ateliers d'éveil musical
Z	C.C.A.S.	C.C.A.S.	C.C.A.S.
A	22,60 €	11,40 €	11,40 €
B	34,00 €	17,20 €	14,20 €
C	45,60 €	22,60 €	17,00 €
D	56,70 €	29,40 €	19,70 €
E	67,90 €	34,00 €	22,60 €
F	79,20 €	39,70 €	25,50 €
G	90,60 €	45,30 €	29,40 €
H	107,50 €	51,00 €	31,10 €
I	124,40 €	56,60 €	34,00 €
J	141,50 €	67,90 €	42,50 €
K	158,50 €	79,20 €	51,00 €
L	175,50 €	90,60 €	59,50 €
M	192,50 €	101,90 €	67,90 €
N	209,50 €	113,20 €	76,40 €
X	362,40 €	181,20 €	90,60 €



## Ludothèque

QF	TARIFS	TARIFS
	Adhésion semestrielle De date à date	Adhésion annuelle De date à date
Z	C.C.A.S	C.C.A.S
A	9,10 €	13,65 €
B	11,30 €	17,00 €
C	13,60 €	20,40 €
D	15,85 €	23,75 €
E	18,05 €	27,10 €
F	20,40 €	30,60 €
G	22,65 €	33,95 €
H	24,85 €	37,30 €
I	27,20 €	40,80 €
J	29,50 €	44,25 €
K	31,70 €	47,60 €
L	33,95 €	50,95 €
M	36,20 €	54,30 €
N	38,45 €	57,70 €
X	45,30 €	68,00 €

L'adhésion annuelle ou semestrielle couvre toute la famille. Les prêts et emprunts sont gratuits.

Pendant les vacances scolaires une adhésion à la semaine est possible sans prêt de jeux au tarif unique de 4.05 € la semaine.

Pour les organismes ou associations :

Par semestre	112,00 €
Pour l'année scolaire (septembre à juin)	187,00 €